|  |  |
| --- | --- |
| LOGO COLLECTIVITE | **N°**……………**Arrêté portant reconnaissance de l’imputabilité au service d’un accident ou d’une maladie suite à un accident de service ou de trajet, ou maladie professionnelle sans arrêt de travail***(Fonctionnaire CNRACL* *Temps complet / T.N.C sup. ou égal à 28 heures)*M …………………………………………………………………………………………….Grade ……………………………………………………………………………………… |

Le Maire (ou le Président) de ……………………………………………

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu le code général de la fonction publique notamment les articles L. 822-18 à L. 822-25,

- Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l’organisation des conseils médicaux, aux conditions d’aptitude physique et au régime des congés maladie des fonctionnaires territoriaux,

*(le cas échéant) Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,*

- Vu la déclaration d’accident de service du ………………… *(préciser date de l’évènement)* OU d’accident de trajet du ………………… *(préciser date de l’évènement)* OU de maladie professionnelle datée du ………………… *(indiquer la date de première constatation médicale de la maladie)* de M………………… reçue le …………………

- Vu le certificat médical en date du………………… constatant l’accident de service OU l’accident de trajet OU la maladie professionnelle survenu(e) le …………………,

*-* Considérant les résultats de l’enquête administrative,

*- (Le cas échéant) Considérant les conclusions d’expertise médicale du médecin agréé en date du…………………,*

*- (Pour la maladie professionnelle) Considérant que le médecin du travail a établi en date du ………………… (indiquer la date du document d’information établi par le médecin du travail) que la maladie de M………………… satisfait à l’ensemble des conditions posées au code de la Sécurité Sociale,*

* *(Le cas échant) Vu l’avis du conseil médical réuni le…………………*

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : L’accident de service survenu le………………… OU l’accident de trajet survenu le………………… OU la maladie professionnelle constatée le………………… de M…………………, *(grade, emploi)* …………………*,* est reconnu(e) imputable au service.

**ARTICLE 2 :** Les honoraires médicaux et les frais directement entraînés par cette cet accident OU accident de trajet OU maladie professionnelle seront pris en charge par la collectivité ou l’établissement public, conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3 :** Le Secrétaire général *(ou le Directeur Général des services)* est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’agent.

Ampliation adressée :

- au Président du Centre de Gestion

- au Comptable de la collectivité

 Fait à………………………,

 le……………………………

 Prénom, Nom et qualité du signataire

|  |
| --- |
| Le Maire (*ou le Président*),- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.Ce recours peut être déposé sur l’application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)Notifié le ……………………………..Signature de l’agent : |